

PRÉAVIS N° :12/22

Demande d'un crédit de CHF 435'000.-pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon.

CONSEIL COMMUNAL DU 3 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN composée de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre, Céline Ombelli, et de Messieurs Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Jakup Isufi, s'est réunie le 11 avril 2022 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances, sont excusés Simon Benjamin et Julien Pittet.

La COGEFIN tient à remercier le Municipal pour sa disponibilité et les réponses qu'il a apportées à nos questions.

En effet, comme vous avez pu le lire dans le préavis, le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon, est l'un des grands projets de la législature 2021-2026. Le financement de l'étude est prévu au plan des investissements de l'année 2022 pour un montant de CHF 500'000.-. Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à ce jour, à environ CHF 4'816'000.-, et la dette communale est de CHF 13'403'700.-.

FINANCEMENT

Selon les disponibilités et planification financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, soit par les liquidités.

Le budget nécessaire pour réaliser la phase d'étude du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire, l'achèvement de la phase d'appel d'offres et la préparation du crédit d'ouvrage, est de CHF 435'000.-, pour un budget de construction global de CHF 7'500'000.- TTC \pm 25%. Ce montant comprend la présente phase. La subvention cantonale estimée sur l'ensemble du projet est de CHF 2'200'000.- TTC pour autant que le programme et le concept retenus soient respectés. Les montants seront mis à jour à l'issue de l'étude et feront l'objet d'une demande de crédit de construction auprès du Conseil communal selon le tableau ci-dessous:

	Phase SIA	CHF TTC
Groupement interdisciplinaire	31 Avant-projet	10'000.--
	32 Projet d'ouvrage	225'000.--
	33 Procédure de demande d'autorisation	25'000.--
	41 Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	50'000.--
Géomètre		25'000.--
Experts (par ex. éclairagiste, écologue, etc..)		20'000.--
BAMO (bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage)	Phase 31 à 41	35'000.--
Frais d'études, procédure pour le lancement de l'appel d'offre, autorisation par préavis 01/21		30'000.--
Boucllement du préavis 24/17, avec dépassement		3'963.85
Divers et imprévus		11'036.15
Total		435'000.--

Le montant plafonné de la subvention est calculé sur la base du montant des études de projet estimé lors de l'étude d'avant-projet. Compte tenu de la précision des coûts du projet au stade actuel des études, une majoration de +15% est appliquée. Le taux de subventionnement est de 50%. Il s'applique exclusivement aux études concernant les parties de l'ouvrage éligibles à la subvention, selon règlement.

La participation du Canton de Vaud est versée sous forme de subvention d'investissement à fonds perdu.

Sur la base des montants estimés lors de l'étude d'avant-projet, la part imputable des études de projet, phases SIA 31 à 53, pouvant bénéficier d'une subvention est de CHF 260'000.-, y.c participation au mandat du BAMO (Bureau d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage), soit environ CHF 135'000.- pour les phases faisant l'objet du présent préavis.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 12/22
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 435'000.- TTC, dont à déduire les subventions et participation de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : M. Jakup Isufi

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le mardi 19 avril 2022: Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Simon Benjamin et Jakup Isufi. Excusé Julien Pittet

Moudon, le 19 avril 2022

Jakup Isufi
Rapporteur

Colin Grand
Président